

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 20 JUIL. 2007

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Stanislas GODEFROY  
Bureau IBLF  
Téléphone : 01 53 18 80 86  
Télécopie : 01 53 44 67 39  
N° IBLF-07-2131

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS  
LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**Objet : Présentation de la LFI 2007 dans les documents budgétaires annexés au PLF 2008 en cas de modification de la maquette budgétaire**

Les modifications apportées à la maquette Missions/Programmes/Actions dans le cadre de la construction du PLF 2008 ne permettent pas, en l'absence de retraitement des années antérieures, d'effectuer des comparaisons dans le temps pour ceux des programmes dont le périmètre a évolué.

Afin d'assurer la bonne information du Parlement, il est demandé à chaque ministère, lorsque cela s'avère nécessaire, de retraiter la loi de finances initiale pour 2007 dans les documents budgétaires annexés au PLF 2008, pour tous les programmes qui relèvent de sa responsabilité, afin de permettre des comparaisons dans le format de la maquette MPA 2008.

En revanche, les résultats de l'exécution 2006 ne seront pas retraités et ne seront pas fournis lorsque le périmètre des programmes a évolué entre 2006 et 2008 : dans ce cas, les cases « 2006 » seront « grisées » dans les documents budgétaires.

Le retraitement de la LFI 2007 devra être également appliqué aux fonds de concours, à la présentation des échéanciers des crédits de paiement (CP) associés aux autorisations d'engagement (AE), ainsi qu'à l'analyse des coûts 2007 :

- pour les échéanciers de crédits de paiement (CP) associés aux autorisations d'engagement (AE), il sera nécessaire d'effectuer un retraitement des restes à payer au 31 décembre 2006 figurant dans les RAP 2006 : il ne sera donc pas possible, lorsque la maquette a évolué, de reprendre le chiffre inscrit dans le RAP 2006 ;

- L'analyse des coûts 2007 sera retraitée sur la base de ventilations interne et externe de la maquette 2008 pour permettre une comparaison avec la prévision 2008.

Les emplois (ETPT) de la LFI 2007 feront également l'objet d'un retraitement au format de la nouvelle maquette budgétaire.

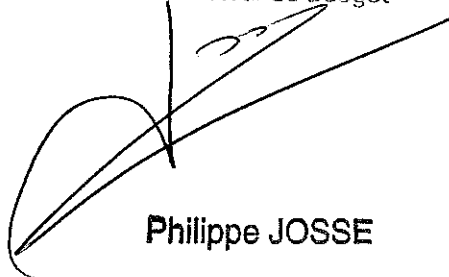
Ces retraitements n'ont pas pour but d'atteindre une exactitude absolue mais doivent permettre une analyse réaliste des écarts de crédits entre la LFI 2008 et la LFI 2007. Vous pourrez, le cas échéant, vous inspirer des travaux effectués dans le cadre des dossiers d'arbitrage pour le PLF 2008.

Diffusion générale

Une mention figurera dans la note introductive des documents budgétaires annexés au PLF 2008 afin de préciser les conditions de présentation de la LFI 2007 et de l'exécution 2006 qui figurent dans la présente circulaire.

En cas de difficulté, vous pouvez prendre contact avec le bureau 1 BLF de la direction du budget (Clotilde Merlus – 01.53.18.71.02 – ou Christine Davin – 01.53.18.70.77 –).

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE